



demande d audience aupres du jaf

Par **krinou**, le **24/09/2009** à **09:47**

bonjour,

mon conjoint vient d apprendre que son ex femme avec qui il a eu 2 enfants a fait une demande d audience auprès du jaf, jusqu a aujourd hui nous avons les enfants (qui sont scolarisés dans notre commune la maman habitant à 15km) 1we/2, et nous les avons aussi tous les soirs à la sortie de l'école ainsi que du mardi soir au mercredi soir.

il lui a demande d avoir la garde alternée mais elle veut demenager pour se rapprocher de son lieu de travail et elle lui a annonce qu elle avait fait une demande d audition auprès du jaf pour statuer. elle refuse de lui donner une copie de son courrier que devons nous faire, sachant que je suis présente pour aller les chercher à l ecole et que si elle s éloigne ils seront livres a eux meme.

merci d avance pour vos reponses

Par **Marion2**, le **24/09/2009** à **22:30**

Bonsoir,

C'est le JAF qui statuera.

Ne pas oublier que les décisions du JAF sont toujours prises dans l'intérêt des enfants.

Cordialement.

Par **mamounini**, le **13/11/2010** à **16:26**

bonjour

je viens prendre des nouvelles de votre résidence pour enfant. Comment cela s'est-il terminé.